

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 11 JANVIER 2023, à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier, à dix-huit heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

**TITULAIRES**

**Présents** : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, MM. Romain BERLAND, Philippe CHOTEAU, Grégory POITOU.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Patricia PETIT donne procuration à M. Patrick GAZEU, M. Ludovic LIEVRE PERROCHEAU donne procuration à M. Lionel ANDREZ.

**SUPLÉANTS :**

**Présents** : MM. Lionel ANDREZ, David BOSCH.

**Absente** : Mme Fabienne JAUD.

**Assistaient à la séance** : Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN, conseiller technique.

**Étaient invités à la réunion** : L'association Oléron skate and surf club : MM. Étienne DAMERON (Réfèrent skateboard), Rémy L'OISEAU (Agent de développement, réfèrent des projets solidaires et événementiels), Antoine LEMERCIER (Membres du conseil d'administration), Valentin GILLET (Membres du bureau).

Le président ouvre la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du comité Mme Barbara DESNOYER est désignée pour remplir cette fonction.

\*\*\*\*\*

**Date de la convocation : 03/01/23 – Affichée le 04/01/23**

**Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0**

**N° 02/2023**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SIFICES ET L'ASSOCIATION CASTEL CLOS DANS LA CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES AU COMPLEXE SPORTIF DE L'OUMIÈRE**

Lors de la séance du 05 octobre 2022, les élus du SIFICES ont délibéré à la majorité la modification des statuts du SIFICES en vue de mettre en œuvre le projet d'activités ludiques et sportives qui leur a été présenté. Cela s'est ensuite traduit par les délibérations des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal de Saint-Georges d'Oléron s'étant prononcé défavorablement sur les modifications statutaires, les conditions de majorité requises n'étant pas remplies, les statuts du SIFICES demeurent inchangés.

Toutefois, le projet relatif aux activités ludiques et sportives ayant été approuvé par la majorité des élus du SIFICES, faute d'être pleinement mis en œuvre par le syndicat, il est proposé que celui-ci soit porté par une association.

L'association Castel Clos a donc été sollicitée afin de développer, en étroite collaboration avec le SIFICES, un partenariat, pour la mise en œuvre du projet.

À cet effet, il est proposé aux élus de conclure une convention de partenariat entre le SIFICES et l'association Castel Clos, dont les termes sont exposés dans le projet annexé à la présente délibération.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**Article 1 :** **APPROUVE** le partenariat entre le SIFICES et l'association «Castel Clos» pour la mise en œuvre du projet d'activités ludiques et sportives.

**Article 2 :** **AUTORISE** le Président à signer la Convention telle qu'elle est définie dans le Projet d'Annexe ainsi que tout document nécessaire à l'exécution dudit Projet.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 12 janvier 2023.

Le Président, Patrick GAZEU

